



LA MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE

AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le présent préavis
relatif à la demande d'un crédit extrabudgétaire pour la rénovation de la clôture du boulodrome.



Table des matières

1	Préambule	3
2	Planning	3
3	Coût des travaux	3
4	Incidences financières	3
5	Conclusions	5

4 Incidences financières

Il est prévu de prélever un montant de CHF 12'000,00 sur la réserve « Activités sportives ».

Le solde de CHF 16'000.00 sera porté au compte de fonctionnement 2025.

L'entretien de ces aménagements est assuré par la société « La Boule du Jorat », conformément à la convention en vigueur.

5 Conclusions

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

vu,

- La volonté de rénover la clôture du boulodrome;

après avoir :

- pris connaissance du préavis 50/2025 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée de l'examiner ;
- ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'examiner ;
- constaté que cet objet figure à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à rénover la clôture du boulodrome ;
2. d'accorder à cet effet à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 28'000,00 ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer cette dépense au moyen des liquidités courantes ;
4. d'autoriser la Municipalité à prélever CHF 12'000,00 sur la réserve « Activités sportives ».

Au nom de la Municipalité


Le Syndic :



Jean-François Thuillard



Le Secrétaire :



Michel Soutter

Froideville, le 13 janvier 2025 / JFT/mso

Direction responsable : Jean-François Thuillard, Syndic